

# **COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **23 mars 2016 – N°2/2016**

Excusé : Bernard GUILHEM

### **I – Affaires Diverses**

---

#### **Agenda communal :**

Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire l'édition de l'agenda communal 2017, financé par la participation volontaire des différents annonceurs.

#### **Sécurité routière :**

La commune a été saisie de plusieurs problématiques de sécurité routière dans la traversée des agglomérations.

Il a ainsi été décidé de saisir le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et la Préfecture pour solliciter une analyse du trafic, de la vitesse et du comportement des usagers sur les tronçons de routes départementales concernées.

Des radars pédagogiques mobiles et des compteurs sont ainsi mis en place depuis mi-mars sur les routes départementales suivantes : le RD 20, route des Cars ; la RD 901 entrée de bourg en provenance de St Yrieix ; la RD 20 entre le bourg et la gare ; le RD 20 route de la Coquille à la Gare.

Un bilan des comptages et des vitesses constatées sera présenté lors d'une prochaine rencontre avec les services du Département et de l'Etat.

#### **Marché extincteurs**

La société MP Incendie en charge du contrôle annuel des extincteurs sur la commune a établi un devis pour la mise aux normes et l'affichage des plans incendies propres à chaque bâtiment (1 400 € HT).

#### **Conseil d'école du 11 février 2016**

Est remis à tous les membres du Conseil Municipal le compte rendu du dernier conseil d'école. Des devis ont été établis concernant le renouvellement de la cuisinière et l'acquisition de nouveaux draps housses pour l'école maternelle. Ces dépenses seront inscrites en priorité au budget 2016. Un devis pour l'acquisition de rideaux occultants et ignifugés a également été demandé.

Suite à l'évolution des effectifs (montée des enfants de la grande section au bourg), une nouvelle organisation et affectation du personnel communal intervenant dans les écoles sera mis en place pour la rentrée de septembre 2016.

### **II – Dossier en cours**

---

#### **Numérotation des rues :**

La pose des numéros est quasiment achevée.

Quelques difficultés d'identification des rues ont été recensées dans certains villages (Aurin, Chambertie...). Une nouvelle réunion de la commission en charge de ce dossier aura lieu prochainement pour régler ces dernières difficultés.

#### **Suite diagnostic de maîtrise des énergies réalisé par le SEHV :**

Suite à l'analyse du SEHV des dépenses énergétiques de la commune, deux pistes d'améliorations ont été retenues :

- Mise en place de contrats d'entretien et de suivi annuel des 4 chaudières à fioul (écoles bourg et gare, garderie bourg, Mairie/logement). Après examen des devis fournis, l'entreprise S.Boulesteix réalisera le suivi et l'entretien des chaudières de la commune, l'entreprise N.Mouly fournira la nouvelle gazinière à l'école maternelle.
- Evolution du contrat d'éclairage public confiée actuellement à l'entreprise Allez : programme progressif de changement des ampoules existantes par des «basse consommation», gestions des amplitudes nocturnes d'éclairage, renouvellement des éclairages festifs de fin d'année. Une rencontre avec le SEHV est prévue prochainement sur ce sujet.

### **Acquisition terrains SNCF**

Afin de disposer de réserves foncières visant à permettre un aménagement futur du quartier de la gare, la commune a décidé de se porter acquéreur de terrains SNCF situés en continuité du bâtiment proprement dit de la gare. Après division parcellaire, l'acquisition porte sur deux parcelles l'une de 491m<sup>2</sup> (anciens jardins SNCF) et une autre parcelle de 3 296m<sup>2</sup> (anciens ateliers SNCF). Suite à l'avis de France Domaine, le prix de vente des terrains est évalué à 4€/m<sup>2</sup> soit un montant total estimé à 15 148 € hors frais d'enregistrement et frais de notaire. Le Conseil Municipal valide cette acquisition, l'acte notarié devant intervenir d'ici la fin de l'année. La commune aura obligation d'implanter une clôture afin de protéger l'emprise des voies SNCF.

### **Programme ODHAC de quatre logements adaptés**

En ce qui concerne les logements adaptés sur le terrain communal de la gare, l'implantation en face à face a été validée.

Il convient d'étudier maintenant, l'aménagement de la voirie et des accès aux divers réseaux (eau, électricité, éclairage public, assainissement, téléphone...) dans la perspective de la desserte de tout le terrain communal à lotir. Une étude technique va être élaborée par l'Agence Technique Départementale pour laquelle, il est nécessaire de procéder à un relevé topographique dudit terrain (réalisé par le cabinet BRISSET pour un montant de 1600€). Les travaux devront impérativement commencer avant juin 2017. Une convention de partenariat va être signée entre la commune, le Département et l'ODHAC. La commune participera à hauteur de 10 000 € par logement déduction faite du montant de l'apport du terrain et des travaux réseaux et voirie réalisés. Un agent de convivialité devra également être désigné qui pourrait être mutualisé au niveau intercommunal sachant que plusieurs projets identiques sont programmés sur des communes voisines.

### **Valorisation des Biens de section :**

Les apprentis d'Auteuil sont intervenus du 7 au 11 mars 2016 pour achever la passerelle d'accès à la partie humide de la lande de la Haute-Renaudie. Le chemin de randonnée des « Bergères » est en cours d'inscription au PDIPR, l'association OMNIBUSS a réalisé un balisage du chantier le 3 avril dernier. Des portillons ont été aménagés pour permettre le passage dans les landes réhabilitées.

Afin d'achever le transfert dans le domaine privé de la commune des biens de section de Chambertie et du Fournial, des régularisations sont à réaliser après relevé de bornage des parcelles concernées. Les procédures correspondantes ont été engagées.

Une valorisation forestière et agricole est envisagée en application du cadre réglementaire applicable aux collectivités. Les parties forestières relèvent ainsi du régime forestier mis en œuvre par l'Office National des Forêts. Dès maintenant, il est décidé d'engager une convention ponctuelle avec l'ONF pour procéder à la vente et l'entretien de bois sur le bien de section du Fournial.

De même, pour les parties à vocation agricole, un partenariat sera sollicité auprès de la SAFER pour mettre en place des conventions de mise à disposition des terrains aujourd'hui exploités.

### **Espace Hermeline :**

Deux opérations seront lancées cette année.

La première concerne la **réalisation d'un bassin de décantation** afin de répondre à la mise aux normes réglementaires des vidanges périodiques du plan d'eau.

Après appel d'offres, le marché de travaux a été confié à la Société TALLET de SARLANDE 24270.

Le début des travaux est prévu au 25 avril pour s'achever impérativement au 15 juin 2016. La conduite des travaux devra être réalisée sans dégrader le site, et assurer le fonctionnement de l'activité accrobranches. Cette opération d'un montant de 32040 € TTC devrait bénéficier d'un subventionnement de 50% (Conseil Départemental, Agence Adour Garonne).

La deuxième opération concerne l'**aménagement des wagons postaux** dans le cadre du réseau de sites du PNR Périgord Limousin. Il s'agit de créer un espace de découverte ludique autour des activités de pleine nature sur la thématique : terre, air, eau.

Le Parc prend en charge l'élaboration et la mise en place des dispositifs d'exposition (vitrine, borne interactive ...)

La commune prend à sa charge la mise en accessibilité des wagons (implantation d'un monte personne), des cheminements et la signalétique, les accès aux différents réseaux (électricité...). L'opération est évaluée à 57 000 € H.T et devrait bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 79% (programme européen Leader, Région...) d'où un reste à charge de 12000 € environ. Une borne extérieure d'information devrait également être implantée en proximité du bâtiment d'accueil d'Hermeline prise en charge par le PNR et la Communauté de Communes des Monts de Châlus. Un accueil permanent vélorail/petit train sera testé cette année, une exposition sur le thème du châtaignier sera implantée cette année dans les wagons.

### **III – Orientations budgétaires 2016**

#### **Vote des subventions aux associations communales :**

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, il est procédé à l'affectation des subventions aux associations pour un montant total de 7 820 €. Elles restent inchangées par rapport à 2015.

#### **Budget 2016 :**

Suite aux orientations budgétaires présentées au dernier Conseil Municipal, la commune est toujours dans l'attente des notifications des dotations de l'Etat qui devraient connaître une nouvelle baisse. Le budget sera finalisé en conséquence avec une évolution de 1% de la fiscalité.

### **IV – Activité Communauté de Communes Monts de Châlus**

#### **Révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Une première réunion du comité de pilotage a eu lieu le 7 mars dernier.

De nouvelles dispositions législatives régissent l'élaboration des PLUI qui visent principalement à limiter la consommation des espaces agricoles et à renforcer la prise en compte des données environnementales. La définition des surfaces potentiellement constructibles devra donc prendre en compte ce cadre réglementaire particulièrement contraignant avec des possibilités d'évolution limitées.

#### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunal**

Le Préfet devrait arrêter au 30 mars le projet définitif du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal qui prévoit notamment la fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Nexon et celle des Monts de Châlus. Le Préfet devrait notifier les arrêtés de projet de périmètre de la future Communauté de Communes aux Communes au plus tard le 15 juin. Compte tenu du délai de création de la nouvelle Communauté de Communes fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les deux communautés de communes ont décidé d'avoir recours à une mission d'accompagnement à la fusion, afin de disposer pour cette échéance, de suffisamment d'éléments sur la mise en œuvre des compétences, les conséquences financières, fiscales, humaines et patrimoniales de la fusion et d'identifier les moyens et l'organisation à mettre en œuvre.

#### **Maintien du réseau de soins de proximité**

La Communauté de Communes des Monts de Châlus va lancer une étude de définition d'une stratégie d'offre de soins de premier recours à l'échelle communautaire. Cette étude sera réalisée par la Mutualité Française Limousine, la MSA et l'Observatoire Régionale de Santé. Sur la base d'un projet de santé intercommunal, un pôle de santé pourrait être créé sur la Communauté de Communes des Monts de Châlus intégrant tous les professionnels présents sur les différentes communes : Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac. L'élaboration de ce projet de santé est la condition pour obtenir les aides de l'Etat, de la Région et de l'Europe pour tout projet d'investissement.

**Vu le 12/04/16**

**Le Maire,**

**Emmanuel DEXET**

